

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DP LINGETTES EXPERT COULEURS ET FIBRES SPECIAL TEXTILES NOIRS

Version:1

Date de la première édition: 24/09/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DP LINGETTES EXPERT COULEURS ET FIBRES SPECIAL TEXTILES NOIRS
1. 1. 1. Contient:
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Lingette teinture pour linge noir
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Société Delta Pronatura France
165 avenue du Général de Gaulle
F-33160 ST MEDARD EN JALLES
France
Tél: +33 (0)5 47 50 11 17
Télécopie: +33 (0)5 47 50 11 29
Courriel: info@delta-pronatura.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: +32(0) 70.245.245
1. 5. Formule: DP056-017-19

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Contient:
2. 2. 3. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
- Parmi autres ingrédients contient enzymes, cellulase. Peut produire une réaction allergique.
 - Porter des gants de protection particulièrement en cas de peau sensible ou abîmée.
 - P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 - EN CAS D'INGESTION:(contact avec les lèvres) :Rincer la bouche.
 - P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
 - P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DP LINGETTES EXPERT COULEURS ET FIBRES SPECIAL TEXTILES NOIRS

Version:1

Date de la première édition: 24/09/2019

REEC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---------------------------|---|
| 2. 4. Dangers principaux: | Les personnes sujettes à des problèmes de sensibilisation de la peau ne doivent pas être mises au travail dans des procédés dans lesquels cette préparation est utilisée. |
| 2. 5. Autres dangers: | La solution dans l'eau est une base moyennement forte. |

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- | | |
|---|--|
| 3. 1. Description du mélange: | Mélange sec de colorants en milieu alcalin avec enzymes |
| 3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers: | <ul style="list-style-type: none">• cellulase- N° Id: 647-002-00-3 - N° CE: 232-734-4 - N° CAS: 9012-54-8- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH08 * Sens. resp. 1 - H334 |
| | Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16. |

4. PREMIERS SECOURS

- | | |
|---|---|
| 4. 1. Description des premiers secours: | |
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Laver à l'eau et au savon par précaution. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | |
| 4. 2. 1. Inhalation: | Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|---|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DP LINGETTES EXPERT COULEURS ET FIBRES SPECIAL TEXTILES NOIRS

Version:1

Date de la première édition: 24/09/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|--|
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter toute formation de poussière. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.
Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Balayer ou enlever à la pelle sans créer de poussière pour éliminer comme déchet chimique.
Diluer tout produit répandu en petite quantité, et laver à grandes eaux. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le contact avec la peau et les yeux. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Eviter la formation de poussière. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Tenir hors de portée des enfants.
Ne pas utiliser en cas d'allergies à l'un de ses composants indiqués dans la liste des ingrédients |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver dans un endroit sec et frais. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Conserver à l'écart des: acides |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Produit ménager
utilisation en machine à laver pendant un cycle de lavage |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|--|---|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | appareil respiratoire seulement en cas de formation de poussière avec filtre (P2) |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DP LINGETTES EXPERT COULEURS ET FIBRES SPECIAL TEXTILES NOIRS

Version:1

Date de la première édition: 24/09/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. 2. Protection des mains:	gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux:	lunettes de sécurité avec protections latérales
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	lingettes en non tissé
9. 1. 2. Couleur:	noir
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non applicable.
9. 1. 6. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 8. Inflammabilité (solide, gaz):	non concerné
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	Non applicable.
9. 1. 10. Viscosité:	Non applicable.
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	partiellement soluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	insoluble
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Non déterminé.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	aucun
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Les personnes allergiques, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec ce produit.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DP LINGETTES EXPERT COULEURS ET FIBRES SPECIAL TEXTILES NOIRS

Version:1

Date de la première édition: 24/09/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Le support étant solide, seul l'effet mécanique peut gêner
11. 2. 4. Ingestion:	Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
11. 3. Sensibilisation:	A un effet sensibilisant.
11. 4. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Un contact répété ou prolongé peut causer une sensibilisation cutanée. Un contact répété peut conduire à une affection durable des voies respiratoires.
11. 5. Effet(s) spécifique(s):	Les symptômes de l'asthme ne se manifestent souvent qu'après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Le repos et la surveillance médicale sont par conséquent essentiels.
11. 6. Information(s) supplémentaire(s):	Ce produit contient des substances inscrites au tableau des maladies professionnelles n° 63 (affections provoquées par les enzymes)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Seules les eaux de lavage lors d'un incendie pourraient rejoindre l'environnement.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Recommandation CESIO /AISE : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Données non disponibles.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Le produit mis dans l'eau colore celle-ci en noir.
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 7. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Neutraliser lentement le produit avec un acide faible. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Catalogue européen des déchets 20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU:	non soumis
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	Non soumis à la réglementation IMDG.
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DP LINGETTES EXPERT COULEURS ET FIBRES SPECIAL TEXTILES NOIRS

Version:1

Date de la première édition: 24/09/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|---|
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | ne pas mouiller la lingette, la solution devizent noire |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|---|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | règlementation ICPE code 1510
Règlement détergent 648-20004
produit soumis à TGAP |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Non applicable. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE. |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. |
| 16. 4. Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). |
| 16. 5. Historique: | |
| 16. 5. 1. Date de la première édition: | 24/09/2019 |
| 16. 5. 2. Version: | 1 |
| 16. 6. Réalisé par: | SDS |